



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2022-1025-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable 2022-1025 afin de prévoir les pénalités ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 28^{ième} jour du mois de juin 2023

Sophie Denoncourt
Greffière par intérim